



EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 MARS 2023

Convocation du 8 mars 2023
Nombre de Conseillers en exercice 29
Nombre de Conseillers présents 28
Nombre de votants 29

N° de l'acte : 230316D018
Classification : 4.1.8 – Fonction publique – autres délibérations
générales

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE – Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET – Mme Nathalie ROZÉ – M. Bertrand LERAY – M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON – Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD – Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRIHAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita – M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL – M. Michel MATHÉ (à 20H) - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

Était absente excusée : 1 (1pouvoir)

Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL)

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

PERSONNEL MUNICIPAL – AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA PRÉVOYANCE

N° de l'acte : 230316D018 – 4.1.8 – Fonction publique – autres délibérations générales

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune de Ligné adhère à la convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire (*risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès*), souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique auprès de l'assureur A2VIP et du gestionnaire COLLECTEAM.

Ce contrat collectif permet aux agents des collectivités adhérentes de bénéficier de tarifs de cotisation plus attractifs.

Néanmoins, le taux de cotisation COLLECTEAM est passé de 1.38% à 1.63% au 1^{er} janvier 2022, puis de 1.63% à 1.83% au 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 32,61% en 2 années.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'augmenter de 32,61% la participation « employeur », pour la prévoyance des agents adhérents, à compter du 1^{er} avril 2023, ce qui portera cette participation, selon les catégories, à :

Catégories d'agents	Agents titulaires CNRACL	Agents titulaires IRCANTEC et non titulaires
	Montant brut	Montant brut
Catégorie C	24.61 €	26.18€
Catégorie B	16.41 €	17.47€
Catégorie A	8.21 €	8.71€

Il est précisé que cette proposition a recueilli un avis favorable du Comité Social Territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.

Vote : 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION